



## Siège social :

234 Avenue d'Alembert – Zone Coriolis  
71210 TORCY  
Tél. : 03.73.55.03.35

## COMMISSION DES COMPETITIONS

### PV N°5 du 03/09/2024

Présents : MM. MATHEY, EUVRARD, MOSCATO, GIVERNET, FERNANDES, CHAMBON, BEY.

Les PV de la commission des compétitions seront consultables sur le site du district et sur foot club.

### COURRIERS CLUBS

#### Mail de NEUVY du 02/09/2024

Pris note du non-engagement en coupe complémentaire REX ROTARY.

#### Mail de MOROGES du 02/09/2024

Pris note du non-engagement en coupe complémentaire REX ROTARY.

#### Mail de GENELARD PERRECY du 27/08/2024

La commission procède au changement de groupe et intègre GENELARD PERRECY dans le groupe D4C.

#### Mail de TOULON du 03/09/2024

La commission ne peut accéder à la demande de changement de groupe D4D à D4C.  
Le groupe étant déjà complété à 12 équipes.

#### Mail de CRISSEY du 27/09/2024

Suite à l'arrêté municipal, la commission inverse la rencontre.

#### Mail de MACON JS du 03/09/2024

La commission ne peut donner suite à la demande de report.

### CHAMPIONNATS

#### Mail de IGE du 31/08/2024

La commission enregistre la non-activité partielle du club d'IGE en séniors masculin à la date du 3/09/2024.

En ce qui concerne la saison 2025/2026, la commission transmet à la commission statut et arbitrage, quant au nombre de mutations.

### COUPES

#### Match POUILLOUX – LES GUERREAUX LA MOTTE Coupe Sport Comm du 01/09/2024

Forfait non déclaré des GUERREAUX LA MOTTE.

Le club de POUILLOUX qualifié pour le tour suivant.

Amende :90 €

## FEMININES

### Catégorie U13F

Organisation départementale en 2 phases

**Poule :** TOURNUS -CHATENOY -HLS – CRECHES – LOUHANS CUISEAUX FC – MACON FC – MACON UF – MONTCEAU FC – ST SERNIN

**Reprise du championnat le samedi 21/09**

### Catégorie U15F

Organisation en deux phases :

U15F (13 équipes, 1 phase départementale et 2ème phase INTER-DISTRICT avec la Côte d'Or)

**Poule A :** CHATENOY – CHALON FC – HLS – MELLECEY MERCUREY 2 – MONTCEAU FC – ST SERNIN 1 – SUD FOOT 71

**Poule B:** LA CLAYETTE – CRECHES – LOUHANS CUISEAUX FC – MACON FC – MELLECEY MERCUREY 1 – SGPB

**Reprise du championnat le samedi 21/09**

### Catégorie U18F

2 championnats organisés :

1 format FOOT A 8 et 1 format FOOT A 11 en INTER-DISTRICT dans les 2 cas

	District de la Côte-d'Or	District du Jura	District de la Saône-et-Loire
Nombre d'équipes à 8	1	2	4
Nombre d'équipes à 11	4	2	3

**U18F à 8 :** GEVREY CHAMBERTIN – BRESSE JURA FOOT – TRIANGLE D'OR/AIGLEPIERRE – GUEUGNON FC – ST MARCEL – MACON UF – MELLECEY MERCUREY

**U18F à 11 :** MONTCHANIN – MACON FC – ST SERNIN - IS SELONGEY – DIJON USC – BEAUNE – LONGVIC – JURA STAD' – CHAMPAGNOLE/ANGILLON

La catégorie de pratique à 8 est sous la responsabilité du District de la Saône-et-Loire.

La catégorie de pratique à 11 est sous la responsabilité du District de la Côte-d'Or.

**Reprise du championnat le samedi 21/09**

### Catégorie Senior F à 11

Reconduction d'un championnat INTER-DISTRICT

	District de la Côte-d'Or	District du Jura	District de la Saône-et-Loire
Nombre d'équipes	4	/	4

**Séniors F à 11** : MONTCHANIN – MACON FC – TRAMAYES – MONTCEAU FC 2 – DUC 1 – DUC 2 – CHEVIGNY - BEAUNE

Ce championnat est sous la responsabilité du District de Côte-D'Or ainsi que la Coupe.

**Reprise du championnat le dimanche 22/09**

Il y a une nécessité de faire arbitrer au maximum les matchs du championnat D1 Senior et U18 à 11 par des arbitres officiels.

**Catégorie Senior F à 8**

**Pour les groupes de SENIORS F A 8 (sous réserve des derniers engagements, mises à jour)**

D1 : AUTUN SPORTING/ST FORGEOT – CRECHES 1 – LA CLAYETTE – LE CREUSOT JO – LESSARD EN BRESSE – MOROGES/BUXY – PARAY USC/ VITRY CH – SENNECEY LE GRAND – VARENNES ST YAN – TOURNUS/SGPB/VARENNES LE GRAND

D2 : BOURBON/RIGNY – CRECHES 2 – CUISEAUX VARENNES – RCBS – HLS - MARMAGNE– LUX – MARLY OUDRY/NEUVY – JONCY SALORNAY VG – USBG – ST MARCEL

**Reprise du championnat le dimanche 22/09**

**Le Président**

Joel EUVRARD

**Le Secrétaire**

Franck MOSCATO

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football